

Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques

## Décision n°17-2025 relative à la composition de la Commission des Usagers

Le Directeur Général du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3, R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu les articles R. 111-81 et R. 1111-82 du Code de la santé publique fixant les modalités de désignation des médiateurs

**Décide** que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 19 mai 2025 :

### Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- **Le Président** : Monsieur Robert WINDELS, Représentant des usagers
- **La Vice-Présidente** : Madame Isabelle GUNS, Médiateur non médical
- **La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement** : Madame Nora BOUGHRIET, Directrice des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- **Les Médiateurs médicaux** désignés par le Représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Établissement (CME) :
  - Monsieur le Docteur Saïd DAOUDI, titulaire
  - Monsieur le Docteur Eric POT, suppléant
- **Les Médiateurs non médicaux** désignés par le Représentant légal de l'établissement :
  - Madame Isabelle GUNS, titulaire
  - Madame Tiphaine POGODALLA, suppléante
- **Les Représentants des Usagers**, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
  - Monsieur Jean-Claude DENEUX, titulaire, Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole
  - Monsieur Robert WINDELS, titulaire, Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques
  - Madame Agnès BABONNEAU, suppléante, Union Fédérale des Consommateurs Que choisir Hauts-de-France

## Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- **La Représentante de la Commission Médicale d'Établissement (CME)**, désignée par le Président de cette instance : Madame le Docteur Claire ANDREOTTI
- **Les Représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (CSIRMT)**, désignés par le Coordonnateur Général des soins :
  - Madame Joëlle CREPIN, titulaire
  - Madame Delphine BOGACZYK, suppléante
- **Les Médecins Coordonnateurs de la Gestion des Risques Associés aux Soins :**
  - Madame le Docteur Nathalie TAILLEZ
  - Madame le Docteur Joséphine COUROUBLE
- **La Directrice déléguée de site :** Madame Anne-Sophie DELHAYE
- **La Coordinatrice Générale des soins, Directrice Qualité et Gestion des risques :** Madame Agnès WYNEN ou sa représentante, Madame Aurore DUVAUD-LEBECQ
- **Le Directeur des soins :** Monsieur Nicolas LEFEBVRE

## Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

## Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des usagers est portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur Hugo GILARDI, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A Hénin-Beaumont, ce 19 mai 2025

Le Directeur Général,

**Bruno DONIUS**